

DATE DE PUBLICATION : 25 janvier 2011

Le directeur général des Ressources humaines

Délégation de signature

Vu la délégation de signature donnée par M. Jean-Paul REDOUIN, premier sous-gouverneur, à M. Frédéric PEYRET le 5 janvier 2011 ;

Délégation permanente est donnée à Mme Françoise DUCRUEZET, directeur de la Formation et du Développement des compétences et, en cas d'absence ou d'empêchement, à Mme Brigitte GUILLE adjoint au directeur de la Formation et du Développement des compétences, à l'effet de signer, dans le respect des textes réglementaires en vigueur, tous actes ou décisions à caractère individuel, toute convention ainsi que tout document de nature à engager la Banque, relatif à l'exercice des activités de la direction de la Formation et du Développement des compétences à l'exception, d'une part, de la nomination des chefs de service et, d'autre part, des actes pour lesquels une délégation de pouvoirs a été accordée.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Françoise DUCRUEZET et de Mme Brigitte GUILLE, délégation permanente est donnée à M. Pierre BESSON, chef du service Achats, Gestion, Informatique, Logistique à l'effet de signer, dans le respect des textes réglementaires en vigueur, tous actes ou décisions à caractère individuel, toute convention ainsi que tout document de nature à engager la Banque relatif aux activités de la direction de la Formation et du Développement des compétences.

Fait à Paris, le 17 janvier 2011

Frédéric PEYRET